

Elections des représentants des parents d'élèves

Parents,

Le **vendredi 12 octobre 2018**, vous allez élire vos représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019. L'équipe des parents bénévoles de la **PEEP** sur le collège **Ferdinand-Clovis Pin**, vous rappelle ses principales missions qui font de cette association une force de propositions et d'actions pour l'ensemble des parents et des élèves :

- ☐ Être à votre écoute,
- ☐ Vous accompagner et être votre interlocuteur avec les instances administratives de l'établissement ainsi que le Rectorat (dérogations ...),
- Vous représenter aux différents conseils et commissions,
- Œuvrer au bien-être de vos enfants au sein de l'établissement et suivi de ces sujets auprès du Rectorat avec la mise en place de :
 - Commission « non au harcèlement »,
 - Commission sur les « troubles de l'apprentissage » (DYS)
 - Commission sur l'usage et le déploiement du numérique,
 - Veiller à la sécurité de vos enfants (piétons, cyclistes, usagers des transports), aux abords et dans l'établissement,
 - · Veiller à la santé des élèves,
- ☐ Vous avertir des nouvelles mesures, aides d'accompagnement (le tout également disponible en accès sur notre site internet),
- □ Vous aider et vous guider dans les orientations de vos enfants (Orientation en fin de 3ème, ParcourSup, listing stages 3ème),
- ☐ Vous apporter des informations claires sur les réformes (collège, lycée) nous avons un site web mis à jour régulièrement,
- ☐ Vous proposer des services de fournitures de manuels scolaires (pour les adhérents) et/ou achats groupés (matériels scolaires, ordinateurs ...)
- Accompagner et défendre les droits des familles auprès du Rectorat, Département et Région pour les aides [transports scolaires, aides pour les manuels scolaires, restauration collective, travaux ...].

Nous travaillons en **totale indépendance** vis-à-vis de toutes instances et administrations [syndicats, partis, groupes ...] dans l'intérêt des élèves et des familles en étant **votre porte-parole** et respectons la charte européenne RGPD sur la protection des données personnelles.

Contactez-nous / Rejoignez-nous

①: 05 49 46 15 20

② : peep.poitiers@gmail.com
③ : www.peep-poitiers.fr







ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 12 octobre 2018

Qui vote?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.





1 parent

1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :



par voie postale,



ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter



Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.



Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le



dans



l'enveloppe n°1.

> Le parent d'élève place ensuite



dans



sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».

> Le parent d'élève insère



qu'il cachette et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire